

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Autorisation environnementale pour l'utilisation d'OGM par CORE BIOGENESIS en vue de la production de facteur de croissance pour la thérapie cellulaire

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CORE BIOGENESIS SAS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Chouaib MEZIADI, directeur général

RCS / SIRET

8 8 3 2 3 1 1 2 8 0 0 0 5 8

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet et des seuils généraux de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	2680-2 : production de facteur de croissance par extraction de plantes génétiquement modifiés de classe de confinement 2.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Créée en mai 2020, CORE BIOGENESIS est une startup de la biotechnologie française. Elle produit des facteurs de croissance recombinants à partir de plantes transgéniques. Les facteurs de croissance (FCs) sont des protéines nécessaires aux milieux de culture et jouent un rôle prépondérant dans la croissance et la différenciation cellulaire. Les FCs représentent un des principaux coûts « matières » dans les processus de traitement. Le défi des thérapies cellulaires reste de baisser leur coût de production pour qu'elles libèrent leur potentiel exponentiel.

CORE BIOGENESIS utilise des graines issues de plantes transgéniques pour extraire et purifier ces protéines. Ce nouveau mode de production qui utilise la plante comme bioréacteur présente l'avantage par rapport aux méthodes conventionnelles (bioréacteurs pour bactérie ou levure en milieu confiné) de rationaliser les ressources en énergie et eau d'un facteur de 1 à 200.

CORE BIOGENESIS a développé ces procédés au cours de 4 années de recherche au sein de l'INRAE de Versailles, du Génopole d'Evry et du Parc d'Innovation d'Illkirch-Graffenstaden. Dans le but d'accélérer son développement, CORE BIOGENESIS souhaite créer une unité pilote d'extraction et de purification de ces facteurs de croissance.

Les graines sont des OGM limités à la classe de confinement 2 sur une échelle de 4. Ce faible risque de dissémination sera géré par la mise en place de locaux adaptés dans un bâtiment existant au 8C rue Schertz à Strasbourg.

4.2 Objectifs du projet

L'unité pilote d'extraction et de purification vise à produire 5g de facteurs de croissance par an, tout en vérifiant les procédés avant une transposition à une échelle industrielle. La durée du projet est estimée à 3 ans à compter de l'obtention de l'autorisation d'exploiter.

Les facteurs de croissance produits seront FGF2 (*fibroblaste growth factor*), IGF1 (*Insulin like growth factor*) et EGF (*Epidermal Growth Factor*) humains pour la génération de cellules souches pour la lutte contre le cancer et les maladies immuno/neuro-dégénératives

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'activité sera localisée dans le bâtiment au 8C de la rue Schertz à Strasbourg. Le bâtiment est entièrement dédié aux activités de CORE BIOGENESIS dont des activités administratives et de laboratoire de recherche ne relevant pas de la rubrique ICPE.

En ce qui concerne l'unité pilote d'extraction et de purification, elle sera installée dans des locaux dédiés qui seront implantés dans le hall de ce bâtiment (cf. ANNEXE 4).

Les travaux consistent en l'installation de cloisons, plafond, réseau d'eau, d'électricité et d'assainissement pour créer 6 pièces dédiées à :

- pièce 1 : préparation des graines (ozonation)
- pièce 2 : extraction des facteurs de croissance des graines
- pièce 3 : préparation des tampon d'extraction
- pièce 4 : purification des facteurs de croissance
- pièce 5 : laverie pour le matériel utilisé
- pièce 6 : analyse contrôle qualité

Les travaux seront finalisés par l'installation des équipements d'extraction, de purification, de stockage, de contrôle qualité.

L'ensemble de ces pièces constituera un espace confiné.

Ces travaux ne nécessitent pas de permis de construire ou d'aménager. Il n'y aura pas de modification de la structure du bâtiment.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'unité de production sera une zone propre qualifiée et déployée à l'intérieur de l'entrepôt ce qui réduira les coûts de chauffage.

Les étapes effectuées seront comme suit :

- Etapes d'extraction à partir de graines (mouillage / broyage / ozonation) : cette étape permet de préparer les graines pour l'extraction, la stérilisation des graines se fait grâce à l'ozonation. ce procédé peu coûteux permet de se passer de la stérilisation via des produits chimiques (acide et base), UV-C qui sont des procédés plus chers et plus énergivores. L'ozonation est un process décrit comme sûr, il est par ailleurs très répandu dans le stérilisation des eaux de piscines.
- Etapes de Purification « grossière » (filtration / centrifugation / lavage) : dans cette étape, seulement une table vibrante et un procédé de fibre creuse seront employés. La table vibrante qui est utilisée dans l'industrie agroalimentaire permettra une première filtration des débris solide (séparation solide/liquide). Le filtrat sera ensuite injecté dans une fibre creuse afin de réaliser une séparation eau/ facteur de croissance lié au corps lipidiques (séparation liquide/liquide). Cette méthode permet de s'affranchir d'un décanteur industriel pour la séparation (solide/liquide) et des centrifugeuse industrielle à flux continue pour la séparation liquide/liquide.
- Etapes de Purification « fine » (clivage enzymatique / filtration/ chromatographie / concentration / filtration tangentielle/ filtration stérilisante) : grâce à la fibre creuse, chaque étape qui nécessite l'ajout d'une nouvelle phase liquide sera réalisée dans le même récipient. l'avantage est de limiter le matériel utilisé pour limiter les étapes de lavage. Les étapes qui suivent sont partagées avec les méthodes conventionnelles.
- Un laboratoire de Contrôle Qualité associé à ces activités : le fait de travailler sur des plantes limites drastiquement le nombre d'analyse de risque lié à une contamination de l'organisme de départ.
- Une zone de stockage des matières premières et consommables qualifiée pour l'industrie pharmaceutique.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet relève d'une autorisation d'exploiter d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement. Ce projet ne relève pas d'une autre procédure d'autorisation administrative et ne figure pas sur la liste nationale de l'article R. 414-19 du code de l'environnement ou sur la liste préfectorale relative à l'évaluation des incidences Natura 2000 applicable au département du Bas-Rhin.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface des locaux dédiés à l'unité d'extraction et purification	256 m ²
Nombre de pièces dédiés à l'unité d'extraction et purification	6 pièces
Etages de l'unité d'extraction et purification	uniquement rez-de-chaussée
Hauteur des pièces l'unité d'extraction et purification	2,70 m
A titre d'information, le hall du bâtiment situé au 8c rue Schertz et accueillant les installations présente les caractéristiques suivantes :	
Surface	1 000 m ²
Hauteur	6 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

8 rue Schertz
Zone A, bâtiment C
67000 Strasbourg

Coordonnées géographiques¹

Long. 48° 33' 31" N Lat. 7° 44' 28" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone ZNIEFF de type II à 690 m n°420030465 "MILIEUX AGRICOLES À GRAND HAMSTER ET À CRAPAUD VERT, AU SUD DE LA BRUCHE" Zone ZNIEFF de type I à 920m n°420030421 "Etang Gerig à Ostwald"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réserve Naturelle Nationale à 1770 m, n° FR3600176 "MASSIF FORESTIER DE STRASBOURG-NEUHOF/ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN"
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement, approuvé le 04/02/2022 par l'Eurométropole.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 1 660 m de la zone tampon de "Strasbourg : de la Grande-Île à la Neustadt" inscrite au patrimoine mondial de l'humanité.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone humide protégée par la convention de RAMSAR à 4 250 m, n° FR7200025 "RHIN SUPERIEUR / OBERRHEIN"

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du risque inondation de l'Eurométropole de Strasbourg approuvé le 20/04/2018 par le préfet du Bas-Rhin. A titre d'information, le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) Rhin-Meuse a été approuvé le 21/03/2022 pour la période 2022-2027. Il est opposable aux décisions administratives. Plan de prévention des risques technologiques du Port aux Pétroles de Strasbourg approuvé le 28/11/2013 par le préfet du Bas-Rhin.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est pas référencé sur la carte des anciens sites industriels et activités de service (https://www.georisques.gouv.fr/risques/basias/donnees#), ni sur la carte des terrains présentant une pollution suspectée ou avérée ou une obligation réglementaire (SIS, SUP) (https://www.georisques.gouv.fr/risques/sites-et-sols-pollues/donnees#).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de protection rapproché du captage du Polygone de Strasbourg est situé à 2 680 m à l'est. Le périmètre de protection éloigné du forage de Lingolsheim de l'Eurométropole de Strasbourg est situé à 4 520 m à l'ouest. Le périmètre de protection éloigné du forage de Geispolsheim de l'Eurométropole de Strasbourg est situé à 5 553 m au sud-ouest.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site partiellement inscrit à 300 m : anciennes Usine Junkers Flugzeug-und-Motorenwerke A.G. au 33 rue du Maréchal-Lefebvre à Strasbourg
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone Natura 2000 à 1770 m de type ZSC, n° FR4201797 "SECTEUR ALLUVIAL RHIN-RIED-BRUCH, BAS-RHIN" Zone Natura 2000 à 4250 m de type ZPS, n° FR4211810 "VALLÉE DU RHIN DE STRASBOURG À MARCKOLSHEIM"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'unité pilote d'extraction et prouification consommera de l'eau principalement pour la mise en solution des graines préalablement à l'extraction et pour l'étape de dégradation enzymatique. Les activités annexes de nettoyage des équipements seront limitées du fait de l'utilisation de réacteur sous forme de poches jetables. Enfin le contrôle qualité aura une faible consommation d'eau. Celle-ci est estimée à 100 m ³ sur les 3 ans du projet. L'eau proviendra du réseau d'adduction d'eau potable de la ville de Strasbourg.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, en l'absence de travaux de voiries, réseaux ou bâtiments.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, en l'absence de travaux de voiries, réseaux ou bâtiments.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, en l'absence de travaux de voiries, réseaux ou bâtiments.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà artificialisé et construit et présente une biodiversité fortement appauvrie. Il n'y aura aucune dégradation de la biodiversité existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est entièrement artificialisé et présente pour seuls espaces verts des pelouses et quelques arbustes et haies. Ce type de zone est très éloigné des biotopes des 2 zones Natura 2000 recensées. Le site n'est pas susceptible de servir d'habitats, de zone de nourrissage ou de reproduction pour les espèces (mammifères, amphibiens, oiseaux, invertébrés) ayant conduit au classement Natura 2000. Ces espaces verts n'évolueront pas du fait de l'absence de construction. Du fait des faibles rejets aqueux et de leurs traitement adaptés et de l'absence de rejets atmosphériques, il n'y aura aucune interaction entre le projet et les enjeux des zones Natura 2000. Cette analyse permet de démontrer l'absence d'incidence sur les zones Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu de l'éloignement des zones RNN et ZNIEFF, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur ces zones.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prend place dans un bâtiment existant, dans une zone dédiée à l'activité industrielle et artisanale (secteur UX2 du PLU de Strasbourg).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques technologiques du Port aux Pétroles de Strasbourg distant de plus de 5 km. Les zones d'effets n'impactent pas CORE BIOGENESIS.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La carte du plan de prévention des risques inondation de Strasbourg fait apparaître des zones inondables par débordement de cours d'eau à proximité du site. Toutefois, le bâtiment C, site du projet de CORE BIOGENESIS n'est pas concerné par le risque inondation. Strasbourg est en zone de risque sismique 3, c'est-à-dire modéré.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les graines sont des OGM de classe de confinement 2 présentant un faible risque de dissémination. Le milieu urbain aux alentours n'est pas propice à sa dissémination car elle nécessite des conditions de culture très spécifiques pour se développer. Par ailleurs, les graines ne présentent aucun risque pour la santé humaine. De plus, les facteurs de croissance produits sont sous forme liquide ou lyophilisés et se dégradent rapidement hors procédés. Ils sont conditionnés de manière adéquate.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les graines, ainsi que les matières premières (tampon physiologique, filtres, remplacement des équipements) sont livrées par camionnettes (3 m3). Le projet nécessitera une livraison par jour. Le projet nécessitera une expédition par jour qui sera dans la mesure du possible regroupée avec le transporteur en charge de la livraison.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité met en oeuvre des équipements de laboratoire dont le bruit ne sera pas perceptible au-delà de la pièce de travail.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité ne nécessite aucun mélange ou substance odorants, ni ne génère de produit odorant</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité nécessitera des tamis de petites tailles (type équipement de laboratoire) dont les vibrations ne seront pas perceptibles au-delà de la pièce de travail.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les locaux de l'unité de production seront implantée à l'intérieur du hall d'un bâtiment existant, dans une zone dédiée à l'activité industrielle et artisanale. Les heures d'activités sont les horaires de "journée", il n'y aura pas plus de pollution lumineuse que l'activité antérieure abritée par ce bâtiment.</p> <p>La pollution lumineuse reste très faible.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le système de traitement de l'air permet de maintenir la qualité de l'atmosphère en salle blanche et ne génère pas de rejets.</p> <p>La hotte dédiée au contrôle qualité est équipée d'un filtre à charbon actif à titre préventif.</p> <p>Il n'y a donc aucun impact sur l'atmosphère.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les effluents proviennent à part égale des opérations de nettoyage des graines, des milieux de réaction et du nettoyage des équipements. Ils sont estimés pour la durée du projet (3 ans) à 100 m³. Ces effluents ne contiennent pas d'OGM car ils sont filtrés en aval. Ils contiennent les polluants suivants : DCO, Na⁺, Cl⁻, PO₄²⁻. Les effluents sont rejetés au réseau d'assainissement de la ville de Strasbourg. La station d'épuration de Strasbourg-La Wantzenau est adaptée pour traiter la matière organique et les composés phosphorés contenus dans ces rejets auqueux (respectivement 91 et 88% de dépollution en 2021).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'y a pas d'autres effluents que les rejets liquides destinés au réseau d'assainissement. En particulier il n'y aura pas d'épandage d'effluents.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les filières d'élimination des EPI, DIB, DID sont aisément identifiables et accessibles (environ 3 t sur la durée du projet). Une attention sera portée à l'éventuelle contamination aux OGM de ces déchets pour les adresser à une filière adéquate.</p> <p>La phase grossière du tamisage et le concentrat de la 2ème filtration représentent 10 t/3 ans. Ces déchets, issus de la production et potentiellement contaminé par les OGM, seront inactivés et éliminés en DASRI.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité sera implantée dans un bâtiment existant, dans une zone dédiée à l'activité industrielle et artisanale. Il n'y aura aucun impact paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité sera implantée dans un bâtiment existant, dans une zone dédiée à l'activité industrielle et artisanale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Ci-dessous la liste des décisions au cas par cas et les avis rendus sur projets en 2021 et 2022 à proximité du site du projet :

Examen en cours d'un cas par cas pour l'aménagement d'une zone au 200 rue du Maréchal Lefebvre : pas d'incidences cumulées

Avis délibéré du 27/07/2021 sur "Demande d'autorisation environnementale d'exploiter une unité de production d'hydrogène à partir de biomasse". Le projet se situerait à environ 500 m. Pas d'incidence cumulé compte tenu de la nature différente des projets et des impacts.

Avis délibéré du 27/12/2021 sur le projet de restructuration et extension du stade de la Meinau, des équipements du Racing club de Strasbourg Alsace et aménagements urbains induits à Strasbourg (67) porté par la Ville de Strasbourg. Pas d'incidences cumulées étant la nature très différente des projets

Avis délibéré du 14/02/2021 sur le projet d'exploitation d'une installation géothermique à Strasbourg (67) porté par la Société Civile Immobilière (SCI) La Tréflière. Le projet se situerait à environ 700 m. Pas d'incidence cumulé compte tenu de la nature différente des projets et des impacts.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La nature innovante du projet évite intrinsèquement la consommation énergétique et la consommation d'eau. En effet les bioréacteurs actuellement utilisés impliquent une consommation d'eau et d'énergie importante d'eau pour la réaction et le lavage. Le projet consommera 10 fois moins d'énergie qu'un projet conventionnel et jusqu'à 200 fois moins d'eau. A titre d'exemple :

- l'utilisation d'un graine de plante permet de réduire les étapes de contrôle qualité du fait qu'il n'y a aucun agent transmissible de la plante à l'homme.
- Le stockage du facteur de croissance dans la graine se fait à température ambiante au lieu de -80°C dans les systèmes de production conventionnels.
- la séparation de la production de la graine et de l'extraction du facteur de croissance permet de s'adapter à la demande et de rationaliser les volumes de production.

De plus lors de la conception du projet les équipes de CORE BIOGENESIS et le bureau d'études LAPORTE ont travaillé à l'évitement des impacts. Ces études ont nécessité un budget de 500 k€ HT et aboutit aux mesures suivantes :

- optimisation de l'espace pour réduire les surfaces au sol
- la mise en place de l'unité de production au sein d'un hall limite les besoins de chauffage
- Un nouveau procédé de production a été développé permettant l'élimination des centrifugeuses et décanteurs industriels, permettant de ce fait une plus faible consommation énergétique

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet met en œuvre une seule rubrique ICPE relevant du seuil de l'autorisation.

Les caractéristiques générales ne présentent pas de caractère substantiel, ni-même notable puisque le projet prévoit de traiter 1 t d'OGM de classe 2 sur 3 ans dans un espace confiné. Les composantes environnementales impactées ont été soigneusement traitées : la consommation d'eau équivaut à celle d'un foyer pour la durée du projet, les rejets aqueux sont d'autant limités et ne contiennent pas d'OGM. Au vu de leur nature les polluants seront dégradés dans la station d'épuration de Strasbourg. Enfin l'environnement biologique n'est pas impacté puisque l'installation prend place dans une zone urbanisée et dédiée à l'activité.

En conclusion, le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale et traité au travers d'un dossier d'autorisation avec étude d'incidence.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 7 : plan du cadastre ANNEXE 8 : plan de l'environnement biologique ANNEXE 9 : synoptique du procédé ANNEXE 10 : agréments d'utilisation des OGM

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Strasbourg

le,

16/12/2022

Signature

